TROUBLES

DE

BRETAGNE.

Cam
FRC
8860

LETTRE

D'UN SOLITAIRE

PHILANTHROPE,

A M. LE COMTE DE***,

Sur les Réclamations de l'Ordre du Tiers-État de Bretagne contre le Despotisme des Nobles, du Clergé, & du Parlement de cette Province.

Dii, meliora piis!

A LAMBALLE.

1789.

MJW 17741

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

TROUBLES
DE BRETAGNE.

LETTRE
D'UN SOLITAIRE PHILANTHROPE,
A M. LE COMTE DE M*.*.*.

Sur les Réclamations de l'Ordre du Tiers-Etat de Bretagne contre le Despotisme des Nobles, du Clergé, & du Parlement de cette Province. (1)

JE me perſuadois, mon tendre ami, que l'heureuſe diſgrace des Miniſtres pervers, qui avoient mis la France ſur le penchant de ſa ruine ; qui

(1) Cette Lettre a été écrite à un Seigneur qui eſt un Philoſophe aimable, qui a été le compagnon des plaiſirs de la jeuneſſe d'un Prince auguſte qui s'eſt déclaré, à l'Aſſemblée des Notables, le plus zélé Défenſeur de la Cauſe du Tiers-Etat; ce

avoient répandu l'alarme, la consternation dans la Bretagne, lui rendroit une tranquillité inaltérable, & qu'on y verroit luire désormais les jours les plus sereins, les jours les plus prospères. Hélas ! que je me faisois illusion ! quel nouvel orage se déclare ! à quelle guerre intestine ma Patrie est exposée ! Les convulsions qui l'agitent, ont retenti jusques dans mon obscure solitude & ont encore troublé la paix que le despotisme ministériel en avoit trop longtemps bannie.

Faut-il donc que dans un siecle de philosophie, le fol orgueil de la naissance veuille toujours dominer & s'attribuer tous les talents, toutes les vertus, comme si le Dieu de la Nature n'en avoit pas distribué le germe dans tous les êtres qu'il a créés ; comme si l'éducation ne servoit pas seule à le développer ? faut-il qu'il étouffe la voix de la raison, de la justice, de l'honneur & de l'humanité ? faut-il, enfin qu'il allume les flambeaux funebres de la discorde ? C'est à cette ridicule idole des petites ames que la Noblesse Bretonne s'efforce de sacrifier la félicité d'un Ordre de Citoyens, dans lequel elle a été autrefois confondue, (1) dont les alliances l'ont enrichie,

---

Seigneur, qui en donna lecture à un Breton, lui dit qu'il la liroit au Prince : le Breton proposa de la faire imprimer & d'y ajouter des notes, qui seroient d'autant plus instructives, qu'il connoissoit particuliérement les personnages & toutes les particularités qui sont l'objet de cette Lettre. Les notes de ce bon Citoyen font de la Lettre un tableau politique & moral de la grande querelle de Bretagne.

(1) C'est un blasphême, suivant l'opinion des Bretons *No-*

dont les lumieres & la ſociété ont formé, ont épuré ſes mœurs, ont diſſipé les ténebres de la ſtupide & barbare ignorance dans laquelle n'agueres elle étoit plongée. (1)

Pourquoi tous les Bretons *Nobles* ne vous reſſemblent-ils pas, mon bon ami ? Quel tribut de reſpect

---

bles, de dire qu'ils ſont ſortis de la roture; ils croient plus qu'à l'Evangile qu'ils ſont tous iſſus des Ducs ou des Ducheſſes de Bretagne, & ils le croient ſur la foi de leurs nourrices & de leurs gouvernantes, qui le leur ont dit pour appaiſer leurs cris. Un ſçavant inſtituteur m'a dit avoir vu l'un de ſes éleves, que l'on a tiré d'un Régiment pour le placer dans le Parlement, très-perſuadé que tous les Nobles deſcendoient d'Abel, & tous les roturiers, de Caïn, & il le croit encore tout rempli de cet imbécille préjugé. Quel Magiſtrat cet *innocent* Abel ſera-t-il un jour ? Il faut qu'il liſe le Diſcours préliminaire d'un nouvel ouvrage du célebre Généalogiſte Chérin ; il atteſte qu'il eſt très-peu de familles qui puiſſent prétendre à la Nobleſſe immémoriale & d'ancienne race ; ſi ce Conſeiller au Parlement ſçait lire ſes titres, ils lui apprendront quelle eſt ſon origine.

(1) La Nobleſſe Bretonne rougiſſoit de voir Deſcartes cultiver les ſciences, & d'entendre dire qu'il étoit l'un des plus grands génies qui avoient paru. Le neveu de ce Philoſophe, qui a honoré la France, qui a récréé l'entendement humain, dont le nom eſt immortel, eſt auſſi expoſé aux miſérables railleries, aux injuſtes reproches des Bretons *Nobles*, parce qu'il n'a pas voulu deſtituer à leurs inſtantes prieres l'un de ſes Procureurs-Fiſcaux, (le ſieur *Bertin.*) Ils font à ce Procureur-Fiſcal un crime d'avoir imaginé pour le Tiers-Etat une pétition qui fait autant l'éloge de ſes talents que de ſon patriotiſme : la juſtice que lui ont rendue le Comte & la Comteſſe de Châteaugiron, en refuſant de le ſacrifier à la vanité intéreſſée de la Nobleſſe, honore leurs cœurs, & prouve qu'ils ſont Philoſophes, comme l'étoit Deſcartes.

& de vénération ils mériteroient ! Il en eſt qui en ſont dignes ; mais, hélas ! que ces êtres vraiment Nobles ſont rares dans ce pays ! Tous ces Bretons, qui ſe targuent avec tant d'oſtentation de leur naiſſance, ne connoiſſent ou ne rempliſſent même pas les devoirs qu'elle leur impoſe ; la diſtinction, que la Patrie leur attribue en naiſſant, n'eſt qu'une avance qu'elle leur fait ſur la foi de leurs aïeux, en attendant qu'ils ſoient dans le cas de faire honneur à leurs garants, de ſuivre leurs exemples, d'acquérir leurs vertus, de devenir même plus vaillants, plus magnanimes. Eh ! ils s'imaginent que la nature leur a tranſmis la gloire de leurs Ancêtres comme un héritage dont ils n'ont qu'à jouir dans le ſein d'une lâche oiſiveté ! Quel délire de la vanité ! La Nobleſſe eſt l'image de la vertu ; ſemblable à la flamme qui ſe communique, mais qui s'éteint dès qu'elle manque d'aliments, elle ne ſe tranſmet réellement qu'à ceux qui ſont les héritiers des vertus de leurs peres.

Par quelle fatalité cette belle inſtitution, deſtinée à élever les ames, ne ſert-elle qu'à les énerver en Bretagne ? Quelle diſtance immenſe j'apperçois entre nos Nobles & ceux des Provinces de la France que j'ai parcourues ! Que le parallele eſt humiliant pour mes Compatriotes ! Dans les trois quarts de la France, où j'ai voyagé, j'ai connu les Seigneurs les plus riches, les plus qualifiés, & j'ai vécu avec eux dans une aſſez grande intimité, pour avoir pu développer leur caractere. Qu'ils ſont plus diſtingués par leur grandeur d'ame que par l'éclat de leur naiſſance qui ne les éblouit pas ! Comme ils ſont honnêtes, affa-

bles & bienfaiſants ! Quel amour de la patrie & de la véritable gloire les animè ! Ils réuniſſent, à la nobleſſe du cœur, tous les agréments, tous les charmes de l'eſprit ; amis des Beaux-Arts & des Sciences, qui ont rendu le Peuple Français le plus poli, le plus éclairé de l'Univers, ils ne rougiſſent pas comme notre Nobleſſe de ſe faire un devoir de les cultiver. Juſqu'à quand ſe perſuadera-t-elle que ſes généalogies, ſes blaſons & ſa hauteur inſultante, lui tiennent lieu de vertus, de talents & de dignité ? Puiſſe la raiſon diſſiper enfin cette aviliſſante illuſion !

Elle eſt la ſeule cauſe des nouveaux troubles qui ſe ſont élevés en Bretagne ; dès qu'on y apprit que notre Roi, qui veut le bien, qui ne deſire que le bonheur de ſon Peuple, confioit encore à M. Necker l'Adminiſtration de ſes Finances, la conſternation ſe répandit dans la *Chambre ardente* de la Nobleſſe, ſéante à Rennes ; elle ſembla prévoir dès-lors que le génie bienfaiſant de ce Miniſtre Philoſophe détruiroit le deſpotiſme ariſtocratique, ſous lequel gémit depuis long-temps la claſſe la plus nombreuſe & la plus utile des habitants de cette Province. Bientôt l'Arrêt célebre du Conſeil, du 3 Octobre, que l'amour du bien public inſpira à ce nouvel Ariſtide, augmenta les alarmes de ſes ennemis. Le Plénipotentiaire de la Nobleſſe Bretonne, qui croit toujours pouvoir faire, comme dans ſa Cour Pléniere, (1) la loi aux Miniſtres & au Roi même, déclare la guerre aux No-

(1) On dit qu'il a payé cent louis le rôle qu'il y joue ; c'eſt certainement paſſer à bon compte pour un Héros.

tables ; il s'évertue, se bat les flancs, & enfante enfin des maximes politiques, qu'il pare du beau nom d'Arrêté constitutionnel, & qu'il distribue avec une belle lettre circulaire à toute sa République, qui le croit un *Solon*. Voici le commentaire de cet Arrêté qu'on a imprimé ; je desire que ces réflexions vous paroissent patriotiques ; vous avouerez sans doute que la circulaire respire un ton d'importance bien propre à exciter la risée publique. Jugez si ce Législateur moderne est fait, comme il se l'imagine, pour être l'Orateur de son Ordre à l'Assemblée Nationale. Quel Orateur, bon Dieu ! Il a pris un nom de guerre, comme si celui de sa famille lui déplaisoit, comme s'il étoit le fils de Mars & de Bellone ! (1) Ne sem-

(1) Ce petit Chevalier, qui affecte de tant mépriser le Tiers-Etat, auroit-il oublié qu'il a pour mere une roturiere qu'on a voulu ennoblir par un Arrêt de Ruvette, & à l'aide de toute la science d'un Docteur en Droit ? On dit que sa ligne maternelle l'honore plus que sa généalogie paternelle, quoique celle-ci soit ornée de blasons ; on y voit un grand *If à la Greque* qui l'obscurcira éternellement ; on n'y voit pas de devise qui désigne l'amour de la gloire & de la Patrie : *la Marine Française* n'oubliera jamais que sa famille n'est pas féconde en *Héros*, & l'Histoire de la Vie Privée de Louis XV le démontre ; il a prouvé lui-même qu'il n'étoit qu'un *fanfaron*. Croit-il faire illusion en se parant du nom d'une Terre, qui a appartenu à une famille illustre, dont il ne reste qu'un rejetton, le Marquis de P... ? N'auroit-il pas dû rougir d'outrager les mânes de son bienfaiteur, en affectant le plus grand mépris pour l'Ordre du Tiers-Etat ? Il ne doit jamais oublier que c'est un honnête & libéral Roturier qui lui a légué toute la fortune qu'il possede, qui le rend si vain. Que ce petit homme là est un grand ingrat ! Quel

bleroit-il pas que quelque oracle lui a prédit que ce nom lui procureroit un jour l'occaſion de jouer ſur la ſcene Françaiſe le rôle le plus redoutable ? Qu'il ſied bien à un Ambaſſadeur de la Nobleſſe Bretonne !

Quel a été le fruit des incomparables maximes politiques & de la doucereuſe circulaire de notre preux Chevalier ? Il croyoit charmer la Cour, & faire trembler les Notables par la magie de ſon ſtyle ; il croyoit faire illuſion au Public ; ſon attente a été trompée : ſes clameurs diſſonantes ont réveillé l'Ordre du Tiers-Etat de l'aſſoupiſſement léthargique où il étoit plongé ; en ſecouant ſes chaînes, auxquelles on a eu l'art de l'accoutumer, & que les Bretons *Nobles* voudroient reſſerrer encore ; il a frémi d'horreur en ſe voyant réduit dans le plus dur, dans le plus vil eſclavage. La voix douce & touchante de la liberté s'eſt fait enfin entendre à la Diéte-Générale de la Commune de Rennes ; toute éplorée, elle peint l'inhumaine injuſtice de ſes oppreſſeurs ; elle a préſenté les moyens de détruire leur odieuſe tyrannie & ſon éloquent langage a charmé tous les cœurs.

Elle parcourt bientôt d'un vol rapide toute la Bretagne ; elle inſpire le plus noble courage à tous les Officiers des Municipalités, à tous les Corps des Cités, à tous les Habitants des Campagnes ; elle a

---

eſt le Roturier qui auroit des ſentiments auſſi vils ? On ſçait bien que c'eſt M. de la Be... qui corrige, qui exprime toutes les idées que cet Orateur de la Nobleſſe engage, par ſon or, les Imprimeurs à répandre en public ; c'eſt le geai de la fable.

élevé les regards de la Commune de Nantes, vers le trône du plus juſte des Princes, & lui a même préſenté ſes Députés ; que l'accueil diſtingué qu'on leur a fait à ſa Cour a humilié les faſtueux Ambaſſadeurs de la Nobleſſe Bretonne qu'on en avoit écartés ! L'envie s'eſt armée contre ſes généreux Plébeïens ; ſes ſerpents ont diſtillé leur plus noir venin dans le cœur des Suppôts de la *Chambre ardente* de notre Nobleſſe ; ces énergumenes ſont parvenus à le communiquer aux Membres de notre Sénat *noble*, qui croit follement qu'il leur doit ſon ſalut ; ils lui ont repréſenté les Députés Nantais comme des ſéditieux dignes de toute la ſévérité des Loix ; oubliant qu'il doit être impoſſible, & croyant intimider tous ceux qui oſeroient les imiter, il a voulu les flétrir par un décret au moment même où ils étoient ſur les degrés du trône, au moment même ou le bienfaiſant Monarque recevoit leurs juſtes Repréſentations (1).

(1) Le Parlement ayant appris que le Sénéchal de St. Brieuc vouloit effacer, par un acte de patriotiſme, la honte dont il s'eſt couvert en deſirant l'établiſſement d'un Bailliage pour ſa Ville, forma le projet de s'en venger : il donna un ordre ſecret à des Juges Seigneuriaux de troubler l'Aſſemblée patriotique qu'avoit convoquée ce Sénéchal, de proteſter contre cette ſéance Municipale, qui n'avoit pour objet que les intérêts du Tiers-Etat, & de rapporter un procès-verbal contre les plus zélés Défenſeurs de la cauſe publique. L'ordre fut exécuté, & le procès-verbal a été dépoſé au Greffe Criminel du Parlement, qui doit décréter les quatre Citoyens de St. Brieuc, qui ſe ſont montrés les plus grands ennemis du deſpotiſme des Bretons *Nobles*. Que penſer de cette manœuvre ? Quel Parlement !

Quel décret ! peut-on le regarder comme un oracle de la juſtice ? Quelle étrange idée le Parlement de Bretagne a-t-il donc de ſon pouvoir ? A-t-il bien le droit de décider du ſort des Réclamations de l'Ordre du Tiers-Etat, quand ſur-tout elles ſont préſentées au Roi qui eſt le Juge Suprême de ſes Sujets ? Et comment les trouveroit-il injuſtes ? N'y-a-t-il pas dans cet Ordre du Tiers-Etat des êtres qui ont plus de génie, plus de lumieres, & ſans doute autant d'amour du bien public que ce Sénat qui n'eſt, hélas, que trop déchu de ſon ancienne ſplendeur, qui ne s'arroge que trop de prérogatives que la raiſon réprouve ? Pourroit-il de bonne foi mettre ces individus en parallele avec l'Hercule (1), les Lieutenants-Généraux, les Maréchaux de Camp, les Brigadiers de l'Armée des Conjurés *Nobles*, qui jouent le vil rôle de délateur ? Et c'eſt ſur leur foi qu'il veut proſcrire un ſyſtême d'Adminiſtration Provinciale, qui eſt l'objet des vœux de tout le Tiers-Etat, & que les Nobles les plus ſenſés, les plus reſpectables adoptent !

Pourquoi a-t-il conçu cette aveugle, cette inique prédilection pour la Nobleſſe ? Seroit-ce parce qu'il n'eſt compoſé que de ces Membres ? Seroit-ce pour l'engager à oublier le reproche trop éclatant qu'elle lui a fait d'avoir langui dans un lâche repos pendant l'orage, qui l'avoit diſperſé, qui ſembloit devoir le réduire en poudre ? Seroit-ce pour effacer la honte de ſa retraite *d'Oudan*, ou le langage évangélique

(1) Cet Hercule eſt le Plénipotentiaire de la Cour Pléniere.

de l'Evêque de Rennes l'endormit deux jours & deux nuits, où ce faux Prophete lui inſpira des craintes puériles, en lui peignant un conſeil ſanguinaire tout prêt à le juger coupable de forfaiture? Seroit-ce pour exprimer ſon repentir de n'avoir eu ni l'eſprit ni le courage, avant de fuir d'*Oudan*, d'écrire au Roi, de ſoiliciter, au prix de ſa liberté, celle des douze Gentilshommes, qui n'avoient paru ſe dévouer que pour lui ſeul; de demander à prendre leurs fers & à demeurer en ôtages? Ce noble dévouement auroit touche & déſarmé le cœur paternel du Roi; il auroit été digne d'être paré de tous les charmes de la Poéſie, & d'exciter ſur le Théâtre Français l'attendriſſement & l'admiration publique. O *Oudan*, *Oudan*, que ton fatal voyage a terni la gloire des Bretons (1)!

Dieu de juſtice, de ſemblables Juges ſont-ils faits pour régler le ſort du Peuple Breton? Ils ſeroient

(1) On ſçait que trois Magiſtrats eurent le courage de s'oppoſer à l'Arrêté que prit la députation *d'Oudan*. Pleins de confiance en la juſtice du Roi, ils exhorterent leurs Confreres à ne pas craindre de ſe préſenter à Verſailles, & à ſe dévouer pour la Patrie; M. le Marquis de Caradeuc, Procureur-Général, n'oublia rien ſur-tout pour leur inſpirer le noble enthouſiaſme de patriotiſme qui l'anime: ce Magiſtrat s'eſt montré, pendant les troubles qu'ont excité les Edits de Mai, le digne héritier des vertus de ſon illuſtre pere; il a forcé, par la grandeur d'ame qu'il a montrée dans ces temps orageux, ſa Compagnie à l'admirer, quoiqu'elle ait toujours eu l'injuſtice de ne pas l'aimer. Il a fait parler l'envie par ſon héroïſme. Faſſe le Ciel que jamais le fanatiſme de Nobleſſe ni l'eſprit de parti ne corrompent ſon cœur.

Juges & Parties. Et eſt-ce à un Tribunal qu'environnent l'ignorance & toutes les paſſions malfaiſantes qui l'accompagnent, que cette Nation doit porter ſes Réclamations ? Non, non : c'eſt au pied du Trône de ſon Souverain que parent le génie & toutes les vertus ; ou, s'il l'ordonne, à l'Aſſemblée de tous les ſages de la France. Mais les Réclamations ſont déja décidées par le droit naturel & politique ; mais elles ſont déja jugées dans tous les bons cœurs ; & elles le ſeroient même dans le cœur des Sauvages de l'Amérique. Elles ſe réduiſent toutes à une ſeule propoſition qu'à la honte de notre ſiecle, les Bretons *Nobles* ne rougiſſent pas de mettre en queſtion ; la voici cette aviliſſante queſtion : l'*Ordre du Tiers-Etat de Bretagne*, (la portion la plus nombreuſe & la plus utile des Habitants de cette Province), *doit-il être libre ou eſclave* ? Eh ! qui ne frémiroit pas d'horreur à ce barbare langage ? Je connois votre belle ame, mon cher Comte, & je vous entends vous écrier : *déſirer l'eſclavage d'une Claſſe de Citoyens auſſi braves, avec leſquels j'ai combattu les ennemis de ma Patrie, dont j'ai vu couler des flots de ſang ! je ne voudrois pas, me donneroit-on le plus riche Empire de l'Univers, paſſer pour un Gentilhomme Breton.*

Tel eſt, mon bon ami, le véritable objet de la grande querelle, dont vous voulez que je vous inſtruiſe. N'eſt-ce pas en effet vouloir rendre le Tiers-Etat eſclave en Bretagne que de prétendre, comme le fait la Nobleſſe, qu'il doit ſeul ſupporter le fardeau des Impôts & des Charges publiques ? N'eſt-ce pas

le plus vil eſclavage, que d'être exclu, comme l'eſt le Tiers-Etat en Bretagne, de tous les Emplois honorifiques & lucratifs des Etats de la Province? N'eſt-ce pas le plus tyrannique deſpotiſme que de partager, comme le font la Nobleſſe & le Clergé de Bretagne, toutes les Penſions, toutes les Gratifications, quoique le Tiers-Etat faſſe ſeul tous les fonds, dont ils diſpoſent à leur gré? Fut-il jamais une ſemblable ariſtocratie?

De quel droit les Nobles de Bretagne auroient-ils ces barbares prérogatives qu'ils invoquent? Ce ſont, ſi on les en croit, leurs Ancêtres qui les leur ont tranſmiſes, & ils les méritent par les ſervices qu'ils rendent à l'Etat; quels Ancêtres! & quelle poſtérité, Grand Dieu! qui oſe ſe faire gloire d'avouer des tyrans pour aïeux & de vouloir l'être à ſon tour! Mais à quelle abſurde impoſture les Bretons *Nobles* ont-ils recours pour cacher l'obſcurité de leur véritable origine? Le juſte Ciel a éteint la race de ces tyrans féroces, dont ils prétendent deſcendre, & c'eſt le comble de la folie de vouloir faire illuſion en ſe parant du nom des Terres qui leur appartenoient (1). Quand bien-même ils ſeroient iſſus de ce ſang impur, dont la colere céleſte a tari la ſource, pour-

(1) Bientôt la Nobleſſe Bretonne ne ſera plus compoſée que de Maltôtiers, de Banqueroutiers, qui achetent la Nobleſſe, & retirent encore un très-fort intérêt du prix des charges qui la leur donnent. Ce trafic de charges qui ennobliſſent, déshonore le Gouvernement. Il ne devroit reconnoître d'autre ennobliſſement que celui que méritent la vertu, les exploits, les belles actions & les grands talents.

roient-ils s'en prévaloir pour avilir un Ordre de Citoyens auſſi utile que celui du Tiers-Etat ? Quelle eſt la baſe des affreux Privileges qu'ils réclament à grands cris ? La force les établit dans les temps barbares & déſaſtreux du Gouvernement féodal ; la juſtice, l'humanité, l'intérêt & la gloire de l'Empire Français les proſcrivent de concert.

Comment la Nobleſſe Bretonne ne rougit-elle pas de fonder ſes étranges prétentions ſur les ſervices qu'elle rend à l'Etat (1) ? C'eſt faire une injure aux Nobles des autres Provinces de la France qui ſe diſtinguent bien plus qu'elle par leurs ſervices. Et quels ſont les ſiens ? quels Héros a-t-elle produit qui puiſſent ſurpaſſer, égaler même la gloire de Dugay-Trouin, que le Tiers-Etat de Bretagne s'honore d'avoir vu ſortir de ſon ſein ? On lui porte le défi d'en citer un ſeul. Si elle ſert dans les Armées, n'eſt-elle pas ſoudoyée, & les récompenſes qu'elle obtient ne ſont-elles pas plus grandes que ſes ſervices ? il ſemble même que ce ſoit un vil intérêt, plus que l'amour de la Patrie & de la gloire, qui la déter-

(1) On doit diſtinguer, de la foule obſcure des Bretons Nobles, le Chevalier du Couëdic, qui s'eſt couvert de gloire, qui étoit un Héros Philoſophe, qui eſt mort pour la Patrie : on doit en diſtinguer encore le Chevalier Durumain, MM. de Guichin & la Motte-Picquet, qui ne rougit pas de tenir plus à la roture qu'à la Nobleſſe ; leurs exploits les ont illuſtrés. Mais Cornic qui a fait pâlir l'envie, que ſes exploits ont placé dans la Marine Royale, en dépit de ce Corps, dont l'eſprit eſt heureuſement changé ; & tant d'autres Roturiers ſe ſeroient diſtingués comme eux, s'ils avoient été employés dans la derniere guerre.

mine à courir les hasards des combats ; on ne voit gueres que d'infortunés Cadets embrasser la profession des Armes, parce qu'elle leur procure une subsistance honnête, parce qu'elle leur ouvre souvent le chemin de la fortune. Les riches semblent la dédaigner & se font un vain honneur de vivre inutiles à la société dans les bras du luxe, & de la molesse. Mais il n'est pas dans l'Ordre du Tiers-État un être qui ne soit utile à la Patrie ; il prodigue généreusement son sang pour sa défense ; il l'enrichit par ses travaux ; il l'honore par ses talents, par son génie, & si la carriere de la gloire ne lui étoit pas fermée par les intrigues de la Noblesse, il produiroit encore des Héros comme il produit des Sçavants. Les services que les Bretons Nobles prétendent rendre à l'Etat sont donc imaginaires.

Mais la Noblesse Bretonne est-elle, comme elle ose l'annoncer, le génie tutélaire de la Magistrature Française ? Est-ce bien elle qui a écrasé le despotisme ministériel qui menaçoit l'empire des loix ? Qu'a-t-elle donc fait qui puisse l'autoriser à s'attribuer cette gloire, à la disputer à la brave, à la philosophe Noblesse du Dauphiné, du Béarn, aux éloquentes Remontrances des autres Cours Souveraines de la France ? (1) Sont-ce ces Assemblées fameuses de Rennes, de

(1) Que le Parlement de Bretagne a prouvé, pendant les derniers troubles de la Magistrature, qu'il avoit perdu ses anciens Héros ! Il auroit dû imiter les autres Parlements, démontrer, dans de sages, dans de vigoureuses Remontrances, tous les vices du système d'administration de justice, que présentoient les Edits de Mai ; ce sont, à sa honte, des Avocats

St. Brieuc, de Vannes ? Quel a été le fruit de ses délibérations tumultueuses, dont elle a voulu exclure le Tiers-Etat, comme s'il ne formoit pas la portion la plus éclairée de la Nation ? Semblable à la montagne de la fable, elle n'a rien enfanté que de risible ; ses Mémoires destinés à être présentés au Roi, respirent le langage le plus ignoble, le plus impur ; ils ne forment qu'un tissu mal ourdi de grossieres injures, & ils n'ont inspiré que du mépris. (1) Les seuls écrits qui aient mérité de fixer les regards du Prince sur le sort de la Bretagne, sont l'ouvrage d'Avocats, qui ne se targuent pas de Noblesse, parce qu'ils ne reconnoissent que celle de l'ame.

Seroit-ce la brillante ambassade *des douze Gentilshommes Bretons*, qui a dissipé l'illusion funeste qu'avoient faite au Roi les deux Ministres qui sont devenus l'objet de l'exécration publique ? On sçait quel a été son sort ; & peut-elle contester qu'elle ne le méritoit pas ? Pourquoi affichoit-elle à Paris le faste le plus ridicule ? Pourquoi y répandoit-elle l'esprit de sédition & de révolte par ses discours, par ses assemblées bruyantes & illégales ? Quel compte veut-elle que lui tienne la Bretagne de sa captivité ? Ne lui

---

qui les ont découverts, ces vices. Il s'est borné à faire les plus foibles Arrêtés ; il a passé un temps précieux à délibérer s'il décréteroit le Comte de Thiard & les quatre Régiments qui étoient sous les armes à Rennes pour empêcher ses Assemblées illégales ; autant valoit-il délibérer s'il décréteroit le Roi dont ils exécutoient les ordres !

(1) Tous les mouvements de la Noblesse n'ont servi qu'à enrichir les Maîtres de poste & les Aubergistes.

a-t-elle pas donné d'assez grands témoignages de reconnoissance ? On a couvert ses chars de lauriers le jour de son retour ; on a illuminé les Villes ; on y a fait des feux de joie, comme si elle avoit fait la conquête du Nouveau-Monde ! Jamais Turenne, Condé, Catinat, Lowendal, ne firent, après leurs victoires, d'entrées aussi triomphantes. Tous les hommes sensés rioient de cette extravagante ivresse de la joie populaire que la Noblesse avoit excitée.

Que pouvoit avoir d'affreux pour ces Ambassadeurs le séjour de la Bastille ? Ils y nageoient dans les délices ; qu'ils comparent leur sort à celui du Roi des Vandales : l'infortuné Gélimer, enfermé dans les Cavernes du Maure, y étoit couché sur la paille, y vivoit d'orge grossiérement pilé & à demi cuit sous la cendre. Qu'ils doivent s'estimer heureux ces Bretons *Nobles* ! cette captivité dont ils se prévalent avec tant d'orgueil, étoit le secret objet de leurs vœux ; ils espérent qu'elle transmettra leur nom à la postérité la plus reculée, qu'elle les regardera comme les martyrs, les libérateurs de la Patrie (1). Martyrs & libérateurs en idée ; contentez-vous de l'honneur d'avoir joué un rôle dans la Gazette, où vous n'étiez pas destinés à figurer. Rendez grace aux Députés des trois Ordres qui ont brisé vos fers, auxquels on

(1) J'ai entendu à Rennes, à Nantes, & dans quelques autres Villes de la Province, plusieurs *Gentilshommes* appeller leurs Députés de la Bastille *les Martyrs de l'Etat*. Il faut avouer que la Noblesse Bretonne a l'imagination plus exaltée que féconde, & qu'elle ne connoît pas la valeur des épithetes.

n'a rendu aucun honneur, quoiqu'ils méritent tous ceux qu'on vous a follement prodigués.

Eh, la Nobleſſe Bretonne eſt-elle ce que penſe le crédule Vulgaire ? Quelles ſont donc ſes proueſſes pendant les troubles que les Edits de Mai ont occaſionnés ? Seroit-ce d'avoir excité le Peuple à aſſommer le Comte de Thiard, qui a été l'idole de la Provence, que la Bretagne doit ſe féliciter d'avoir eu pour Commendant dans des temps auſſi orageux, qui a eu aſſez de grandeur d'ame pour pardonner tous les ſanglants outrages qu'on lui a faits, qui employoit ſon crédit pour faire révoquer les ordres rigoureux qu'on lui donnoit ; qui devoit trembler pour ſes jours pendant qu'il protégeoit ceux de ſes ennemis (1) ? Peut-elle s'applaudir d'avoir fait le ſiege des Magaſins d'un Imprimeur, l'épée à la main, parce que dans un Placard qu'il avoit imaginé, pour témoigner ſa joie du retour de la tranquillité publique, il mit quelques mots à la louange du Comte de Thiard & de M. Necker (2) ? Peut-elle ſe faire gloire d'avoir

(1) Comment la bonté d'un Commandant peut-elle enhardir à mal faire ? C'eſt à la Nobleſſe Bretonne à l'expliquer ; elle ſe permettoit tout ce qui n'eſt ni honnête ni juſte, ſans paroître craindre M. le Comte de Thiard. La préſence de M. le Maréchal de Stainville mit en fuite tous les Nobles qui paroiſſoient ſi redoutables ; la dure ſévérité qu'ils lui ſuppoſent les effraya ; ils déſerterent Rennes, & ſe refugierent dans leurs terres pour ſe mettre à l'abri des ordres rigoureux du Maréchal.

(2) La Compagnie des Grenadiers de la Nobleſſe, qui fit le ſiege de l'Imprimerie du ſieur Vatar, tint à ſon gendre des propos que le libertinage des Grenadiers de la plus baſſe claſſe du Peuple n'avoit pas encore imaginés. Il faut que des Grena-

voulu couvrir d'opprobre & expoſer à la fureur aveugle de la populace, des Militaires, qui, eſclaves de la diſcipline, ont obéi avec toute la prudence poſſible à des ordres ſupérieurs dont ils ne ſont pas juges ? Comment oſoit-elle leur faire un crime de n'avoir pas quitté le Service du Roi, plutôt que d'exécuter ſes ordres ? Elle ſçavoit que leur déſobéiſſance les eût expoſés aux peines les plus rigoureuſes ; elle voyoit d'un œil indifférent ſes plus proches parents diſperſés dans divers Régiments, être dans les autres Provinces, dans la Capitale même, les plus ſerviles, les plus cruels inſtruments du deſpotiſme miniſtériel !

Comme l'orgueil fait illuſion ! quel tribut de reconnoiſſance l'Ordre du Tiers-Etat peut-il donc devoir à la Nobleſſe Bretonne ? Son intérêt particulier, la ſeule crainte de voir établir l'Impôt territorial, &

---

diers *Nobles* ſe diſtinguent. Ils menacerent toute la famille tremblante de l'Imprimeur, en criant que puiſqu'il faiſoit l'éloge *d'un homme* (le Comte de Thiard) qu'ils auroient bien pu faire lapider, ils le feroient bien lapider lui-même ; on voulut même raſer l'Imprimerie ; & on l'auroit fait, ſi on n'avoit pas capitulé, en coupant ſur le placard la ligne qui faiſoit le plus juſte éloge de MM. de Thiard & de Necker. Quelle belle victoire pour des *Grenadiers* de la Nobleſſe Bretonne ! Elle eut l'audace d'afficher, à la porte de l'Hôtel de la Commiſſion Intermédiaire, un placard à ſon ſeul honneur, *vive la Nobleſſe Bretonne*. Sur d'autres placards on voyoit : *Vivent MM. de K. & de K.*, deux extravagants qui n'ont joué que le rôle de poſtillon pendant nos troubles, qui ne faiſoient qu'ameuter le Peuple contre le Comte de Thiard & les Troupes. L'un d'eux eſt couvert de dettes, dont il veut ſe libérer par des lettres de reſtitution.

détruire un Parlement qui, par un abus inconcevable, n'eſt compoſé que de ſes Membres, a ſeul excité ſes Réclamations. Comment a-t-elle donc l'imprudente audace d'accuſer l'Ordre du Tiers-Etat d'ingratitude ; de lui reprocher dans l'élégant Cathéchiſme politique qu'elle a fait pour un Commerçant Nantais (1), d'être reſté tranquille ſpectateur de l'orage qui menaçoit la France, & de prétendre l'avoir ſeul diſſipé ? Eh ! qui peut douter que le ſort de la Magiſtrature Bretonne n'ait dépendu de l'Ordre du Tiers-Etat ? C'eſt à lui ſeul qu'elle doit ſon exiſtence ; le généreux refus qu'il a fait d'adopter les Bailliages qu'avoit crées l'Edit de Mai, prouve combien eſt grand ſon anthouſiaſme pour le bien public, combien il eſt plein de véritable honneur. Et quel témoignage de reconnoiſſance lui a donné ce Parlement dont il eſt le libérateur, auquel il peut depuis trop long-temps faire les plus juſtes reproches ? Cette Cour de deſpotes, à peine rentrée dans le temple de la juſtice dont le deſpotiſme miniſtériel l'avoit bannie, n'y a-t-elle pas affecté de vouloir couvrir de mépris cet Ordre de Citoyens ? N'a-t-elle pas humilié les Procureurs qui, par intérêt pour elle, ſe ſont expoſés aux plus grands dangers & dévoués

(1) C'eſt la Réponſe d'un Gentilhomme Breton à un Commerçant Nantais, qui ne le connoît pas, qui ne lui a jamais écrit, qui eſt un être imaginaire. Ce Gentilhomme Breton, qui veut faire le bel eſprit, ne ſemble avoir imaginé cette réponſe que pour faire l'éloge de ſon Ordre, & pour tâcher de déprimer le Tiers-Etat. On ne peut être un plus ſot Panégyriſte & un plus mal-adroit calomniateur que cet Optimiſte.

même à la misere ? Ne s'est-elle pas liguée contre lui avec la Noblesse ?

Et qui l'auroit cru, ce Parlement ne demande-t-il pas à grands cris, au Roi, la liberté de lui présenter des Députés pour solliciter la cruelle satisfaction d'exercer sa vengeance sur les Habitants de Quimper ; parce que, séduite par un aveugle intérêt & par le faux éclat des distinctions qui promettoient des Edits destructeurs du mois de Mai, ils ont desiré l'établissement d'un Bailliage dans leur Ville ? Il auroit bien dû réfléchir que le Public avoit seul le droit de les punir par le mépris ; qu'on ne peut condamner aux derniers supplices des individus, auxquels on ne reproche que des vices du cœur, que des travers de l'esprit. Auroit-il plus de pouvoir que l'Être-Suprême qui les pardonne ? Cette étrange députation qu'il souhaite si ardemment de faire, a d'autres objets, & c'est le secret de la compagnie : elle veut déterminer le Roi à sacrifier la félicité du Tiers-Etat à l'affreuse, à l'intéressée vanité de la Noblesse ; elle veut l'engager à adopter ses Arrêtés inconstitutionnels qui éloignent de son sein tout homme que le hasard de la naissance n'a pas fait Noble, fût-il le plus beau Génie de son siecle ; elle veut..... mais Notre bienfaisant Monarque proscrira avec indignation les odieuses Représentations de cette inconséquente ambassade.

A quelles intrigues la Noblesse Bretonne n'a-t-elle pas recours pour faire échouer le magnanime projet que le Tiers-Etat a formé de sortir de la servitude dans laquelle il gémit depuis long-temps ? Elle es-

faie de le défunir en prêchant l'union ; elle veut lui perſuader que le Roi & ſes Miniſtres ſont les plus dangereux ennemis, que les lueurs de félicité qu'ils font briller à ſes yeux ſont perfides. Peut-on faire un plus grand outrage à leur juſtice, à leur bienfaiſance ? Dans l'un de ſes écrits elle joue le rôle maladroit du Loup de la Fable *de Guillo le Sycophante* (1). Dans l'autre en feignant de donner des leçons de politique à un Commerçant Nantais, elle s'efforce d'allarmer le Commerce ſur les ſuites de la révolution ſalutaire qu'elle redoute, & de prouver que tout eſt bien dans l'Etat préſent des choſes (2). Mais comme elle ſe trahit ! comme elle s'engage dans des pieges groſſiers qu'elle tend au Commerçant Nantais qu'elle ſuppoſe tout ignorant & tout crédule ! Pour inſinuer qu'elle contribue plus que le Tiers-Etat aux Impôts, aux charges publiques, elle fait un parallele de la fortune d'un Gentilhomme & de celle de M. Bouteiller, le plus riche, le plus célebre Négociant de Nantes, & des charges auxquelles ils contribuent

(1) Cette brochure eſt *la véritable Sentinelle*, qu'on appelleroit, avec plus de raiſon, la mauvaiſe Sentinelle. C'eſt l'ouvrage d'un Abbé qui a bien voulu mentir à Dieu, à tous les Saints, & au Peuple qu'ils éclairent, parce que la Nobleſſe lui a promis une riche Abbaye en reconnoiſſance de ſa lâche complaiſance, digne d'une pénitence publique à la Trappe ; le Peuple le donne pour Sentinelle à la Nobleſſe, puiſqu'elle le ſoudoie. La Sentinelle du Peuple n'aſpire qu'à l'honneur d'être utile au Tiers-Etat.

(2) Réponſe du Gentilhomme Breton à un Commerçant Nantais.

l'un & l'autre; elle préſente par ſes calculs le tableau d'une énorme diſproportion de charges qui lui a paru propre à rendre très-défavorables les intérêts du Tiers-Etat. La belle démonſtration qu'il fait! un Ecolier de dix ans la trouveroit ridicule.

N'eſt-ce pas en effet le comble de l'abſurdité que de s'incorporer comme le fait le Gentilhomme Breton, tous ſes Valets, tous ſes Fermiers, ſes Bouviers, ſes Vaſſaux, pour faire croire qu'il paie au Roi dix-ſept mille livres d'Impôts, comme ſi ces Valets, ces Fermiers, ces Bouviers, ces Vaſſeaux n'étoient pas tenus de payer d'Impôt, comme ſi ce n'étoit pas leur aiſance particuliere, fruit de leurs travaux, de leurs ſueurs, qui dût être, qui eſt même la regle de leur contribution aux Impôts, comme s'ils n'en payoient pas eux-mêmes leur portion? Ces individus que le caprice bizarre du ſort a mis dans la dépendance de ce Financier Gentilhomme, ſont-ils ſes eſclaves? Leur fortune lui appartient-elle; parce qu'ils ſont à ſes gages, parce qu'il leur a affermé ou affeagé les Terres qu'ils arroſent de leurs ſueurs, qui ſans leur amour pour le travail, ſans leur art, reſteroient en friche.

Mais ſi M. Bouteiller s'incorporoit auſſi tous les Capitaines, tous les Officiers, tous les Matelots de ſes Navires, tous les Commis, tous les Ouvriers qu'il emploie; quelle ſeroit ſa contribution aux Impôts? Ne ſeroit-elle pas plus conſidérable que celle du Gentilhomme politique? Il paieroit à l'Etat ſans comprendre tous les droits qu'on perçoit ſur les objets de ſon Commerce, plus de cent vingt-cinq mille livres

de Capitation, & conſéquemment plus que toute la Nobleſſe Bretonne.

Ce Gentilhomme Breton, qui s'eſt fait le Précepteur du Commerçant Nantais, a bien beſoin lui-même d'un Précepteur; il devroit avoir toujours à ſes côtés le Mentor qui l'a accompagné dans ſes glorieuſes caravanes. Il paroît regretter beaucoup qu'on ne l'ait pas comparé, comme M. Cottin, à un ſoleil ſans nuage; l'aveugle partialité, avec laquelle il s'oppoſe aux Réclamations du Tiers-Etat, n'eſt pas propre à déterminer cet Ordre à lui décerner un ſemblable honneur; il auroit dû penſer que ſon miniſtere lui impoſoit le plus profond ſilence, juſqu'à ce qu'on ne l'eût requis de prononcer ſon ſentiment ſur l'importante conteſtation dont il ſe fait juge dans ſon Catéchiſme Anti-patriotique. Puiſſe ſon repentir le rendre digne de la confiance de la Nation!

Que les Réclamations du Tiers-Etat vous paroîtront, mon tendre ami, bien équitables! Elles ont pour baſe les maximes fondamentales de tous bons Gouvernements; tous les Sujets d'un Empire doivent contribuer aux Impôts qu'exige le ſoin de ſa defenſe, de ſa proſpérité, de ſa ſplendeur, & cette contribution doit être proportionnée aux avantages dont ils y jouiſſent; ces avantages ſe calculent par leurs fortunes. Faut-il que les Bretons Nobles ſoient les ſeuls Sujets de la Monarchie Françaiſe qui prétendent, ſans pudeur, que le Tiers-Etat doive faire ſeul les frais de la conſervation de leurs propriétés, de leur liberté & de leur vie? C'eſt le Tiers-Etat qui paie ſeul en Bre-

tagne la Capitation (1) & le Caſernement, qui contribue ſeul au logement des Gens de Guerre & au tranſport de leurs Bagages ; c'eſt le Tiers-Etat qui paie ſeul en Bretagne les Fouages ordinaires & extraordinaires, qui contribue ſeul à la formation des Milices ; c'eſt le Tiers-Etat qui a ouvert, qui entretient ſeul en Bretagne les grands chemins que parcourent les chars dorés de la Nobleſſe, qui, en facilitant le commerce des productions de leurs Terres, en ont augmenté conſidérablement la valeur ; & ces nouveaux Sybarites, à charge à l'Etat, paſſent leurs jours dans le ſein des plaiſirs & des délices ! Les Sujets les plus utiles d'un état doivent-ils traîner une vie malheureuſe dans l'opprobre & dans l'oppreſſion ?

Quel Impôt, me demandez-vous, paient donc au Roi vos Nobles qui s'aſſimilent à des Ducs de Bretagne ? Ils paient ſeulement une taxe qu'on appelle vingtieme, & ce vingtieme n'eſt même pas le cinquantieme du produit de leurs Biens. Vous voyez que la cauſe du Tiers-Etat de Bretagne devient la cauſe de tout le Tiers-Etat, de toute la Nobleſſe des autres Provinces de la France. Ils ne mettent preſque

(1) Tous les impôts que le Tiers-Etat paie ſeul, auxquels la Nobleſſe n'a jamais voulu contribuer, forment un objet de quatre millions ; ce n'eſt qu'après les plus longs, les plus grands débats qu'elle *a bien voulu* payer cent vingt-cinq mille livres de capitation, & elle y comprend encore celle de l'armée de valets qu'elle a à ſes gages ; on n'a jamais pu la déterminer à payer ſa portion, ni des Fouages ordinaires deſtinés, de temps immémorial, aux dépenſes des guerres, ni des Fouages extraordinaires, qui ſont les intérêts d'un emprunt fait par les Etats.

rien dans la balance des Impôts, & ſurchargent ainſi tous les autres Sujets de la Monarchie.

Quel cœur ont donc les Nobles de Bretagne ? Ils ſont ſourds à la voix de la Patrie, qui leur crie :

« Cruels ingrats, ne vous ai-je donné le jour que » pour me déchirer le flanc, que pour être les » oppreſſeurs de mes autres enfants ? Depuis trop » long-temps votre barbare ariſtocratie s'appeſantit » ſur eux & courbe leurs têtes innocentes ſous le joug » de la plus odieuſe tyrannie ; méritez-vous bien les » diſtinctions honorables que j'ai accordées à vos » peres ? Qu'avez-vous fait pour vous en rendre » dignes ? Par quelles vertus, par quels exploits, » par quels talents m'avez-vous honorée ? Eh ! ces » êtres que vous regardez comme des eſclaves, ſont » vos Freres ; ils ſont mes plus braves défenſeurs ; » ils ſont les Miniſtres, les Interpretes de mes Loix ; » ils en ſoutiennent, ils en étendent l'empire par » leurs lumieres ; ils me font fleurir par leurs arts, » par leur induſtrie, par leur commerçe ; ils m'ont » rendue célebre par leurs ſciences ; je leur dois » enfin la gloire qui m'a faite la Reine des Nations. » Et vous, enfants dénaturés, à qui j'ai prodigué mes » dons les plus précieux, vous ſemblez être le vil » rebut de la Nature ! Semblables aux Vampires » vous ſucez le plus pur de mon ſang ! & vous avez » l'impitoyable, l'horrible audace de refuſer de rien » retrancher de votre luxe, de votre faſte, de vos » délices, pour contribuer à guérir les profondes » bleſſures que des mains ſacrileges m'ont faites ? » Cœurs de bronze, comment le ſublime exemple

» de ſageſſe & de patriotiſme que vous ont donné
» à *Romans* les Nobles du Dauphiné, ne vous
» touche-t-il pas ? Vous invoquez vos uſages ! mais
» le temps a-t-il pu les conſacrer ces barbares uſages ?
» Ne ſoupçonnez-vous donc pas que les droits de
» la Nature, de la raiſon, de la juſtice ſont im-
» preſcriptibles ? Et vous les violez ces droits ſacrés !
» abjurez, abjurez vos vils, vos inhumains ſenti-
» ments. Donnez-moi le tribut de reconnoiſſance
» que vous me devez ; partagez en raiſon de vos
» richeſſes le poids des impôts néceſſaires à ma ſub-
» ſiſtance, que l'Ordre du Tiers-Etat a ſupporté ſeul
» juſqu'ici, & qui le ſurcharge ; ou craignez mon
» juſte courroux.

» Et vous, Miniſtres du Dieu de paix, du Dieu
» de vérité, qui tenez le premier rang à l'Aſſem-
» blée Nationale, ſeriez-vous inſenſibles aux con-
» vulſions qui m'agitent, aux maux qui me déchirent ?
» Les préceptes de l'Evangile ne ſeroient-ils pas gravés
» dans vos cœurs ? Cette religion ſainte que vous
» êtes deſtinés à prêcher, fait de tous mes Sujets
» un peuple de freres ; elle réprouve toutes les diſ-
» tinctions de la vanité humaine ; elle vous com-
» mande d'être les modeles de l'humilité, de la bien-
» faiſance, qui en ſont les véritables caracteres.
» Donnez aux Nobles de Bretagne l'exemple du plus
» juſte dévouement ; faites-les rougir de leur vil
» eſprit d'intérêt, de leur aveugle orgueil, de leur
» cruelle inſenſibilité ; inſpirez-leur des ſentiments
» vraiment patriotiques, en les déterminant à re-
» noncer aux iniques privileges qu'ils s'attribuent,

» à adopter le ſage ſyſtême d'Adminiſtration Pro-
» vinciale que leur propoſe l'Ordre du Tiers-Etat.
» Appellez, appellez vous-même à l'Aſſemblée Na-
» tionale vos Curés des Villes & des Campagnes,
» qui ſont les Paſteurs, les peres du Peuple; s'ils
» ne connoiſſent pas, comme vous, le langage &
» les intrigues des Cours, ils n'en ont pas le cœur
» moins pur, ils n'en ont pas moins de lumieres
» & de ſageſſe. Cette heureuſe révolution, ſi elle
» eſt votre ouvrage, vous couvrira de gloire; elle
» vous rendra digne des bénédictions de tous les
» Bretons & de leur Poſtérité ».

Tel eſt, mon cher Comte, le langage que j'entends la Patrie tenir aux Nobles, aux Évêques, aux Abbés de Bretagne. L'un d'entre eux, l'Evêque de R..... pourroit opérer la ſalutaire révolution que le Tiers-Etat deſire avec tant de raiſon; il eſt plein d'eſprit; il en a plus que toute notre Nobleſſe, plus que tout notre Parlement; mais il n'oſera point combattre leurs ridicules préjugés; il craindroit d'accroître la haine qu'ils lui ont vouée. Ils ne meſurent leur conſidération que ſur les futils avantages du haſard de la naiſſance, & tout homme qu'il n'a pas favoriſé, quelque mérite perſonnel qu'il ait, leur paroît vil & leur devient odieux; ils ont l'extravagante imbécillité de reprocher à cet Evêque d'être iſſu d'une famille obſcure des bords de la Charante, comme ſi de plus grands Prélats que lui n'étoient pas nés dans une claſſe plus vile encore, comme s'il n'étoit pas plus glorieux de s'élever ſoi-même que de ne devoir ſa grandeur qu'aux belles actions de ſes an-

cêtres. Croyant le couvrir de mépris, ils disent que ses aïeux ont versé beaucoup de sang pour la Patrie, & ils font mille autres plaisanteries qui ne sont déshonorantes que pour leurs auteurs.

J'ai entendu faire à Angoulême, où j'ai passé près d'un an, un très-grand éloge du pere de cet Evêque, il étoit, ce me semble, l'un des Juges de cette Ville; il jouissoit de l'estime, de la considération, du respect de ses Concitoyens, & cet héritage-là, qu'il a transmis à son fils, vaut mieux que la plupart des parchemins de nos Nobles; ils lui reprochent encore de ne devoir son élévation qu'aux charmes de sa belle-sœur, & même de l'avoir aimée trop tendrement. Eh! qui ne l'auroit pas aimée? Je l'ai connue à Paris; qu'elle étoit belle! elle sembloit pétrie de graces & d'esprit; si j'avois eu la feuille des bénéfices, j'aurois mis à ses pieds tous les Evêchés, tous les Archevêchés de France, & même tous les chapeaux, dont l'un conviendroit bien à son charmant beau-frere, & qu'il convoite.

La Noblesse paroît décidée à faire schisme avec cet adroit Prélat; elle croit qu'il s'est joué d'elle en quittant la Province pendant nos troubles, sous les plus beaux, les plus consolants prétextes; elle s'imagine qu'il ne vouloit que se mettre à l'abri de l'orage à Paris, dont le séjour est plus agréable pour lui que celui de son Diocese, où il faut garder un gênant *decorum*; elle dit qu'il étoit mieux placé à Paris pour observer la tempête qui grondoit sur nos têtes, & pour en tirer le meilleur parti possible. Pourquoi lui promettoit-il aussi de convertir l'Archevêque de Sens,

dont elle lui reproche d'avoir été le Poſtillon à *Oudan*? Il auroit bien dû réfléchir qu'il n'eſt pas encore deſtiné à faire des miracles.

Je crois que l'heureux don de gloire qu'il poſſede préviendra la ſciſſion qu'on projette de faire avec lui; (1) & puis l'art de ſon Cuiſinier lui fera beaucoup d'amis pendant la tenue des Etats, au grand regret du Baron de la Roc..... qui le déteſte honnêtement, & qui le chériroit, s'il le croyoit diſpoſé à contribuer, par ſes intrigues, à lui procurer le Gouvernement de Province, après lequel il ſoupire très-ardemment. La Nobleſſe, qui le careſſe & l'injurie tour à tour au gré de ſes intérêts, craindra d'ailleurs de le déterminer par la malhonnêteté de ſes procédés à embraſſer le parti du Tiers-Etat; elle lui prodiguera baſſement les plus flatteurs éloges; & ſéduit par ſes careſſes, il ſe déclarera ſon plus zélé partiſan juſqu'à ce que l'eſpoir d'une nouvelle dignité ne lui inſpire

(1) La Nobleſſe Bretonne regarde la ſciſſion comme une excommunication politique; on dit qu'elle la fait avec beaucoup de cérémonies myſtiques; elle lui attribue de plus funeſtes effets qu'à la bombe; elle croit que toutes les furies s'emparent du cœur de celui contre lequel elle eſt lancée, & que la rage de n'être pas honoré de la conſidération d'un Breton *Noble*, fait ſécher ſur pied comme un chêne que la foudre a frappé: cependant le Commandant, le Maréchal de France, les quatre Régiments, & leur muſique même qu'on avoit fait le ſerment ſolemnel de ne voir, ni entendre, vivent encore & jouiſſent de la ſanté la plus floriſſante. La Nobleſſe Bretonne ne ſoupçonne pas qu'il y a des Achilles dans ce monde-ci; l'infamie, qui eſt ſa botte ſecrette, & qu'elle jette à tort & à travers, ne bleſſe encore perſonne.

le projet de changer d'écharpe. C'eſt un fin, un ruſé matois ; il jouera avec nos Nobles le rôle du renard de la fable, & il les leurera comme des corbeaux. Le Pr. Pr. Ca. qui n'eſt pas mal fin, voulut ruſer avec lui pour éluder une alliance qu'il avoit lui-même propoſée au Prélat, comme le prix de la protection que celui-ci lui avoit promiſe : mais le Robin n'en put faire une dupe ; il n'étoit pas à la vérité honnête au Pre. Pre. Ca. de vouloir manquer à ſa parole. Parole donnée vaut le jeu, dit un vieil adage ; & M. Ca. n'auroit pas dû oublier qu'il doit ſon étrange & ſubite élévation à l'Evêque qui pourra faire un jour de ſon neveu un Premier Préſident ; il le méritera bien, s'il eſt auſſi ſçavant qu'il eſt aimable.

Mais ſi le Saint-Eſprit éclaire M. l'Evêque, il ne lui conſeillera pas de ſe mettre au rang des *Ligueurs Nobles* : en défendant la cauſe du Tiers-Etat, qui eſt celle de la raiſon, & que le Gouvernement favoriſe, il pourroit eſpérer de parvenir au Miniſtere, qui eſt le ſecret objet de ſon ambition. Que le ciel nous garde cependant d'avoir encore des Prêtres pour Miniſtres ; il doit, pour le bonheur de la France, les éloigner de ce rang auquel il ne les deſtine pas ; le mal qu'a fait l'Archevêque *Brienne*, doit déterminer nos Souverains à ne jamais confier l'adminiſtration de l'Etat à des gens de ſa robe ; ils devroient ſe rappeller le beau vers de Voltaire dans Œdipe, dont la penſée eſt juſte en ce ſens-ci :

Les Prêtres ne ſont pas ce qu'un vain Peuple penſe.

Mais je donnerois à M. l'Evêque de R..... Un Archevêché & même un chapeau de Cardinal, s'il

a le courage & l'adreſſe de convertir les Bretons Nobles.

Au lieu de ſe couvrir d'ignominie, comme ils paroiſſent réſolus à s'y expoſer, ils pourroient acquérir des droits à l'eſtime publique, qui eſt la plus douce conſolation de bien faire. Ils devroient ſe dire tous & croire comme articles de foi :

ARTICLE PREMIER.

Il eſt juſte, il eſt néceſſaire que les charges publiques ſoient ſupportées par tous les Citoyens indiſtinctement ; que la répartition des impôts ſoit égale entre eux, qu'elle ſoit proportionnée à nos richeſſes, à celles du Clergé, à celles du Tiers-Etat de notre Province, comme le prétend tout le Tiers-Etat & tous les gens ſenſés de la France, comme le veut notre bon Roi, & ce ſeroit de notre part une folie digne de l'animadverſion de ce Monarque, de croire que nous penſons mieux que Sa Majeſté, mieux que tout ſon Conſeil, mieux que tous les autres Nobles, mieux que tout le Tiers-Etat du Royaume.

ART. II.

Il eſt évident que le Tiers-Etat eſt mal repréſenté à notre Aſſemblée Provinciale par quarante-deux Députés, qui ſont preſque tous ou *Nobles* comme nous, ou nos Agents, ou nos Receveurs, ou nos Fermiers, ou Officiers de nos Juriſdictions.

ART. III.

Il eſt certain que nous tenons dans nos mains le

cœur de ces quarante-deux Députés, que nous le corrompons par de belles & vaines promeſſes, par des marques extérieures d'honnêteté & de conſidération, qui ſont un vernis trompeur, dont nous avons couvert juſqu'ici l'oppreſſion du Tiers-Etat.

ART. IV.

IL faut lui donner enfin la liberté d'avoir à nos Etats des Repréſentants dignes de lui inſpirer de la confiance, & capables de défendre ſes intérêts, qui devroient être ſacrés pour nous.

ART. V.

IL faut que ces Repréſentants ne ſoient pas portés par leur état à favoriſer nos prétentions, quelque iniques qu'elles ſoient, qu'ils ne ſoient ni Nobles, ni Ennoblis, ni Juges de nos Juriſdictions, que nous avons uſurpées, & que notre bon Roi devroit abolir, parce que la juſtice, qui eſt la premiere dette du Trône, y eſt très-mal adminiſtrée, parce qu'elle ne devroit être rendue qu'au nom du Souverain, & par les Juges les plus intégres, les plus éclairés. Il faut que ces Repréſentants ne ſoient encore ni nos agents, ni nos Fermiers, ni nos Receveurs; que leur nombre ſoit proportionné à la population des différents cantons de la Province, & aſſez grand pour nous forcer à être juſtes malgré nous, ſi la tentation de ne pas l'être nous prenoit encore, parce qu'il eſt affreux que deux millions d'hommes ne ſoient repréſentés que par quarante-deux Procurateurs, pendant que nous nous attribuons le droit d'être tous individuellement aux Etats en corps & en eſprit.

ART. VI.

Il faut que les voix des Représentants du Tiers-Etat soient égales en nombre aux nôtres, & à celles du Clergé, qui est presque tout composé de Nobles, ou voulant passer pour l'être, se range toujours de notre parti, & qu'on lui associe des Curés de Ville & de Campagne qui connoissent mieux que nos Evêques & nos Abbés les besoins, la misere du peuple, qui nous en feront des peintures plus touchantes que ces Prélats qui ne peuvent tout voir ni tout faire

ART. VII.

Il faut que nous opinions par tête, parce que c'est la maniere la plus naturelle d'opiner, parce que, l'égalité de contribution aux impôts, aux charges publiques établie entre les trois Ordres, ils auront tous le même intérêt à les consentir ou à les refuser, parce que le *liberum veto*, qui a toujours été notre Boulevard contre les volontés de la Cour, devient un petit jeu d'enfants, puisqu'il faudra le concours des volontés des trois Ordres pour l'établissement des impôts.

ART. VIII.

Il est certain, comme le crie le Tiers-Etat, que nous nous approprions injustement tous les emplois éminents & lucratifs des Etats, & qu'il doit les partager avec nous.

ART. IX.

Il est évident que l'emploi le plus honorable qu'on

puiſſe faire des ſommes immenſes que nous avons la baſſeſſe de nous diſtribuer en penſions, en gratifications & en aumônes, ſeroit, comme le deſire le Tiers-Etat, de les appliquer à l'entretien des grands chemins, & qu'il eſt de toute juſtice d'abolir ainſi la Corvée, dont nous avons eu l'inhumanité de ſurcharger juſqu'ici les infortunés Habitants des Campagnes, quoiqu'elle ſoit ſupprimée dans toutes les autres Provinces de la France.

ART. X.

Il faut que nous délibérions ſur le moyen d'abréger le temps des tenues de nos Etats qui coûte chaque plus *cinq cents mille livres*, & nous décider à n'y avoir qu'un nombre fixe de Députés, choiſis dans une Aſſemblée, qui ſe tiendra dans chaque Diocèſe: il y vient tant de Gens inutiles, qui ne s'occupent qu'à cabaler.

ART. XI.

Il faut que nous demandions la ſuppreſſion des Tables, qui occaſionnent une dépenſe immenſe, qui ne ſervent qu'à enrichir les Préſidents, & à attirer à l'Aſſemblée des Paraſites qui ſont incapables de contribuer par leurs avis à l'intérêt public.

ART. XII.

Il faut deſtiner toutes les épargnes qui réſulteront de la diminution des frais des Tenues d'Etat; de la ſuppreſſion des Tables, à ſoulager l'humanité ſouffrante dans des Hôpitaux.

ART. XIII.

Il faut, afin que la Juſtice ſoit toujours la baſe de nos Délibérations, conſeiller au Tiers-Etat de ſe choiſir un Procureur-Syndic, d'aſſembler, trois mois avant l'époque ordinaire de notre Aſſemblée Nationale, toutes ſes Municipalités, toutes ſes Corporations, pour délibérer chacune en particulier ſur les objets des charges qu'elles remettront à leurs Députés aux Etats, d'en dreſſer des Mémoires motivés, de préſenter ces Mémoires à une Diéte compoſée d'un Député de chaque Municipalité qui ſe tiendroit dans la Capitale de chaque Evêché, de les diſcuter; il faut que le rapport de cette diſcuſſion & du jugement qu'en aura porté la Diéte-Diocéſaine ſoit fait à chaque Municipalité, qui aura le droit d'en porter l'appel aux Etats aſſemblés. Ces précautions empêcheront les ſurpriſes qu'on voudroit faire aux Députés des Municipalités, qui doivent faire enrégiſtrer leurs charges à notre Greffe, & être déclarés infâmes & indignes de figurer jamais dans notre Aſſemblée Nationale, s'ils trahiſſent la confiance de leurs Municipalités qui auront ſeules le droit de juger les délits qu'elles pourroient avoir à leur reprocher; il faut auſſi que nous déclarions infames & indignes de l'entrée aux Etats ceux d'entre nous qui ſeront convaincus d'intrigues propres à ſéduire, à tromper les Repréſentants du Tiers-Etat.

ART. XIV.

Vivons en bons Français, en bons Bretons,

en bons Chrétiens ; aimons notre bon Roi, tous les Sujets de ſes autres Provinces ; contribuons avec eux, avec notre Tiers-Etat à tirer le Royaume de l'affreuſe indigence dans laquelle il eſt plongé ; repentons-nous d'avoir haï, à mort M. Necker, qui eſt un nouveau Sully, comme notre Roi eſt un nouveau Henri Quatre ; deſirons qu'il ſoit toujours Directeur des Finances ; faiſons une Députation pour lui porter nos très-reſpectueuſes excuſes ; demandons une place de Maître des Requêtes pour le Préſident de notre Tiers-Etat qui ne doit plus l'être parce qu'il eſt petit-fils d'un ennobli ; il ſe rendra digne d'une Intendance qui le dédommagera de la perte de ſa Préſidence, que le Tiers-Etat aura la liberté de donner à celui de ſes Membres qui lui paroîtra la plus mériter par la nobleſſe de ſes ſentiments, par ſes ſervices & par ſes talents.

Que le noble Breton qui tiendroit ce petit diſcours à ſon Ordre & au Clergé, le jour que le Tiers-Etat préſentera ſa petition, ſeroit digne de la vénération publique ! il mériteroit une couronne civique, qui l'honoreroit plus que tous les titres de ſes aïeux. Et j'irois moi à travers toutes les épées de la Nobleſſe lui ceindre la tête de cette couronne, duſſé-je mourir percé de leurs coups. Mais la crainte du blâme étouffera la voix des Nobles qui deſirent changer les ſentiments de leur Ordre. Il les accuſeroit d'avoir en tête la folie de l'humanité, qui n'eſt pas la ſienne. La Chambre ardente, ce Conſeil de tigres, le déclareroit infame ; elle projette de faire prêter l'affreux ſerment de ſe roidir contre l'autorité

du Prince, de ne jamais consentir à changer la forme vicieuse de ses Etats, de ne contribuer de ses biens que des vingtiemes aux impôts, de prendre des lettres de restitution contre le contrat de la Duchesse Anne, qui donne la Bretagne au Roi de France ; elle projette de calomnier le Gouvernement par la voix de ses émissaires, de faire une ligue avec tous les Nobles du Royaume, qui s'indigneront de leurs procédés, qui les mépriseront : elle projette de mettre dans son parti le Parlement, d'enflammer le cerveau des Jeunes Gens qui le composent presque tout entier, de leur faire un point d'honneur de ne pas écouter les remontrances de leurs anciens, d'opiner tous pour défendre les Assemblées des Corporations, des Généraux de Paroisses des Députés des Municipalités, d'en décreter les Chefs, de les faire *pendre*, de faire brûler M. Cottin, de condamner tous les Officiers Municipaux de Nantes aux Galeres, & de bannir tous les Roturiers de cette Ville hors du Royaume pour cent ans. Elle projette de forcer cette jeune Cour Souveraine à dénoncer à la Nation, à toutes les autres Cours Souveraines (qui en riront aux larmes) comme perturbateur de la tranquillité publique, comme traître, comme hérétique le vertueux Necker, que le Ciel destine à réparer les maux de la France ; elle projette de faire scission avec tout le Tiers-Etat du Royaume (1), de faire

(1) Le preux Chevalier de Gu.. dit à la Commission Intermédiaire assemblée, qu'il venoit de lire dans l'Histoire de France que sous Philippe le Bel, la Noblesse trouva l'admirable secret

un Arrêté qui force, à peine d'infamie, tous les Nobles à quitter les Villes, à s'enterrer dans leurs Châteaux, & à n'y avoir de société qu'avec leurs basses-cours qu'ils prétendent Nobles comme eux (1).

---

de forcer le Tiers-Etat à se désister de prétentions semblables à celles qu'il forme aujourd'hui ; elle monta à cheval, & sabra six cents roturiers. On lui observa que ses auteurs étoient au nombre des sabrés, & qu'il n'auroit pas dû vouloir sabrer le Tiers-Etat d'à-présent, parce qu'il s'exposeroit à sabrer beaucoup des siens.

(1) *Extrait d'une Lettre écrite de Rennes à l'Editeur.* — Quelle funeste nouvelle, mon cher W.....! quelle perte va faire la France ! Bon jour, bonne œuvre. Hier, jour des Rois, la Noblesse *Bretonne*, Cour Pléniere assemblée, arrêta une émigration générale pour se soustraire à la contribution égale des impôts, que notre bon Monarque desire établir entre tous ses Sujets. Devinez quel pays elle veut aller habiter. Il faudroit être sorcier pour le sçavoir, & tu ne l'es pas; il n'est donné qu'à nos *preux Chevaliers Bretons* de l'être: il faut bien que la nature les doue de quelque vertu, puisque la fortune donne tout aux aînés. Comme le ciel protege visiblement notre *Bretonne* Noblesse! Tu connois *ce petit Chevalier* de Guer, *Orlando Furioso*, qui hait tant les roturiers, & qui aime tant leurs *legs ;* Eh bien ! il est heureux comme un bossu. Le voici encore *Légataire ;* j'en enrage. Fontenelle, enchanté par la magie de son *éloquence*, qui voyage jusques dans l'Elisée, en est devenu amoureux, & lui a légué l'un de ses mondes à son choix. Ce petit *Fortunatus* est vraiment plus généreux qu'on ne l'auroit imaginé ; il a le cœur d'un Roi, c'est-à-dire, d'un Roi de ces mondes que nous ne connoissons que par les relations de leurs Historiens. Eh bien ! après avoir fait un très-beau discours à ses Compagnons sur les avantages de la Noblesse, sur le désintéressement, sur la grandeur d'ame, & sur la gloire, il leur a dit: Messieurs, je vous laisse le choix du monde que m'a légué

Mais que deviendront tous ceux d'entre eux qui n'ont ni Châteaux ni baſſes-cours ? Le nombre n'en eſt pas petit ? Que deviendront tous ceux qui ne

---

ce brave Roturier, & je veux le partager également avec vous. Que d'applaudiſſements *à tue tête* auſſi-tôt ; un chorus de *bravo* d'une demi-heure a fait trembler toute la Ville, & bien des gens en ont perdu l'ouie. Puis les ſens raſſis, Meſſieurs les Rois ſe ſont complimentés les uns les autres, faute de courtiſans.

Après avoir délibéré, pendant huit grandes heures, ſur le choix du monde, on l'a mis au ſcrutin : comme preſque toute notre Nobleſſe aime la rêverie, elle a préféré la lune, parce que ces influences l'y invitent dans ce pays-ci. Le petit Légataire univerſel, qui a de l'eſprit comme quatre-vingt-trois, a excité encore l'admiration de la foule de ſes camarades, les Rois de la lune, en les tirant de l'embarras où ils étoient ſur les moyens de prendre poſſeſſion de leurs Royaumes ; il a propoſé les Ballons, en diſant que le voyage ſeroit d'autant plus agréable & plus sûr, que l'air inflammable ne manqueroit pas, puiſque tout bon Gentilhomme Breton n'étoit compoſé que de cette matiere-là. On a acquieſcé à ce bel avis avec un nouveau *chorus* de *bravo*, & on a arrêté de ne plus aller en carroſſe, les Rois, comme les roturiers de ce monde-ci.

Le Parlement qui ſe croit tout noble, & même plus noble que tous les Nobles poſſibles, qui s'imagine voir plus clair que tous les Parlements de France, eſt piqué au jeu comme le jour du Bal Patriotique des *douze Martyrs* de Bretagne, où il ne fut pas invité, quoiqu'il danſe très-bien, & même beaucoup mieux qu'il ne juge. Il enrage, parce que les Rois ne l'ont pas conſulté ſur le choix du monde qu'ils devoient partager également : il auroit pris le Soleil ; car il aime beaucoup la lumiere. Il veut arrêter de faire ſciſſion avec toute la Cour Pléniere de la lune. Elle a propoſé les ſceaux de tous ſes Royaumes à M. de Coat....., qui eſt, comme tu ſçais, un charmant Cavalier ; mais il n'eſt pas décidé à les accepter ; il dit pour raiſon qu'il ne croit pas ce monde-là un pays de chaſſe, comme *Guypava* ;

fondent leur fortune que sur l'imbécille vanité de peres Roturiers, que sur les sacrifices insensés qu'ils

---

qu'il a le nez assez fin & assez long pour en sentir le gibier, s'il y en avoit. On a expédié un Courier pour avoir un acte de notoriété qui détruise l'erreur de ce Magistrat. *Vignon & Echard*, anciens décroteurs, auxquels ils promettent des Lettres de Noblesse, ce seront des Rois de douceur, puisqu'ils chérissent tant les Confiseurs.

Le Comte de *Vulcain*, qui a autant d'esprit qu'il aime les dragées de sa libérale Commere, qu'on lui a tant reprochées, se joue de tous ces Souverains de la lune; il a harangué la bonne, l'ancienne Noblesse, parmi laquelle il se range, comme de raison; il l'a engagée à ne pas quitter les Etats de notre bon Roi, à contribuer également, avec le Tiers-Etat, à tous les impôts, à toutes les charges publiques, à brûler tous ses titres, à ne reconnoître d'autres distinctions que celles que donne le mérite personnel; tous ces anciens Nobles veulent se déclarer *Roturiers Bretons*. On doit les couronner tous de lauriers. Admirez l'adresse de ce *Comte de Vulcain*; quel parti il a tiré du noble dévouement dont le Marquis, le Comte & la Comtesse de Chateaugiron lui ont donné le bel exemple. C'est un compere qui sçait bien glaner, qui ne laisse pas le grain dans la paille, ni les dragées dans les corbeilles.

Tous nos Monarques de la lune font une retraite spirituelle chez nos Cordeliers; leur confession générale finie, ils doivent camper dans les plaines de Lallier, pour procéder aux cérémonies de leur couronnement, qui se fera à la façon de barbari, & préparer leurs ballons. Je souhaite que leur voyage soit plus heureux que celui d'Icare. Arrête ta place à l'Observatoire; tout Paris voudra y être pour voir passer cette nuée de Potentats. Je te marquerai le jour de leur départ. Mais arrête toujours ta place à l'Observatoire.

P. S. J'oubliois de te dire qu'on a changé les armes de notre Légataire par acclamation: on met dans sa banniere *quatre-vingt-trois Ifs*. Avoue donc que ces armes-là sont parlantes.

lui font de leurs enfants, par de funeſtes mariages ? Faudra-t-il former tout exprès pour eux une Chartreuſe ? Et qui la dotera ? Ce ne ſeront pas ſans doute les aînés, puiſqu'ils ont tant de peine à donner à leurs cadets un foible partage des biens patrimoniaux ; ils les voudroient bien tous morts civilement, pourvu qu'ils ne faſſent pas les frais de leurs pieuſes ſépultures.

Mais les aînés s'intriguent pour étouffer la voix de l'équité qui excite leurs puinés à implorer la bienfaiſance du Roi, à le ſupplier de proſcrire les étranges exhérédations, dont ils ſont les innocentes victimes ; la loi qui donne aux aînés de Bretagne, en outre d'un très beau préciput, les trois quarts du mobilier & des immeubles des ſucceſſions directes, les trois quarts du mobilier, des acquets des ſucceſſions collatérales, en outre de tous les biens provenus du tronc commun noble, révolte la Nature & la raiſon. L'orgueil enfanta cette barbare coutume & la para du maſque ſéduiſant de l'intérêt de l'Etat ; le ſoin de la conſervation de la ſplendeur des familles nobles, que les premiers Souverains de la Bretagne crurent devoir confier aux aînés, fut le prétexte politique de ces cruelles & aviliſſantes exhérédations. Mais graces aux progrès de la Philoſophie, dont le flambeau éclaire les Princes de nos jours, les illuſions extravagantes de l'orgueil ſont diſſipées ; le mérite perſonnel peut ſeul entretenir l'illuſtration des familles ſans le ſecours des caprices de la fortune ; les aînés de Bretagne ne ſont plus belliqueux, comme ils l'étoient dans les premiers temps de la Monarchie.

Les cadets entretiennent seuls la splendeur de leurs maisons, ou les illustrent.

Quand bien même nos aînés serviroient dans nos armées, leur faudroit-il une fortune plus considérable qu'aux cadets ? Les Loix Militaires proscrivent le luxe, le faste qui ne peuvent qu'être funestes à des Guerriers ; elles réduisent les aînés à des habits uniformes comme les cadets ; & peu n'importe-t-il pas à la Patrie que celui qui la sert soit riche ? Qu'il la serve bien. L'histoire ne nous apprend-elle pas que les Peuples les plus belliqueux, les plus braves n'étoient pas les plus riches ? Les délices de Capoue n'énerverent-elles pas le courage des Troupes invencibles d'Annibal ? Puisse notre Prince, qui veut que la raison soit la base de toutes les Loix, jetter des regards paternels sur le sort bizarre & infortuné des cadets de Bretagne ! Puisse-t-il par un Edit qui ajoutera à la gloire de son regne, leur rendre des droits que la Nature leur a destinés, & que l'aveugle prédilection de peres dénaturés leur a ravis.

Quand un Souverain veut le bien, il en inspire le desir à tous ses Sujets fideles & éclairés ; semblable au soleil, dont les bénignes influences raniment la Nature, quand la rigueur des saisons semble l'avoir anéantie, un bon Roi donne une nouvelle vie au cœur, au génie de sa Nation, que la barbarie des temps a flétri. La bienfaisance de Notre Monarque a rendu au Tiers-Etat de son Royaume, son énergie naturelle ; elle a inspiré au Tiers-Etat de Bretagne le projet d'une révolution qui est aussi nécessaire que la nouvelle forme qu'il veut donner aux

Etats de cette Province : c'eſt la réforme de ſa Cour Souveraine ; il veut détruire le deſpotiſme parlementaire ; il veut être jugé par ſes Pairs, & rien ne me paroît plus juſte.

Je croyois ſur la foi de pluſieurs Membres de cette Cour Souveraine, qu'elle devoit être par eſſence compoſée de Nobles ; mais un Juriſconſulte célebre à détruit ma groſſiere erreur, en m'en préſentant des preuves dans les Annales de l'Hiſtoire & de la Juriſprudence. Ce n'eſt que par de coupables abus d'autorité, par des Arrêtés clandeſtins de Compagnie que le Parlement de Bretagne ne ſe compoſe que de Nobles & de prétendus Nobles. Le Parlement de Paris ſe vengea bien de l'étrange diſtinction que le nôtre s'attribue. Un ſieur le Ro..... de la Pot....., Conſeiller au Parlement de Bretagne, auquel on conteſtoit ſa Nobleſſe dans un Procès que devoient juger les Magiſtrats de Paris, leur alléguoit, comme preuve évidente de ſa Nobleſſe, ſa qualité de Conſeiller du Parlement de Bretagne ; il ne put en préſenter d'autres ; & le Parlement de Paris le déclara très-Roturier ; on dit qu'il déclareroit encore très-Roturiers pluſieurs Sénateurs Bretons, s'ils avoient quelque conteſtation de Nobleſſe dont il fût Juge. Ce Parlement eſt auſſi éclairé qu'intégre, quoiqu'il n'ait pas la folie de prétendre ne devoir être compoſé que de Nobles. J'en connois pluſieurs Magiſtrats qui m'ont paru être auſſi ſçavants qu'aimables, qui n'ont pas des tons ridicules de hauteur comme preſque tous nos Conſeillers.

L'abſurde prétention de Nobleſſe, dont ſe pare le

Parlement de Bretagne, qui est la source des plus funestes abus, lui a fait beaucoup d'ennemis; le Chevalier de La..... qui croit toujours être avec vous à la Grenade, & dans l'Archipel Américain, à la poursuite des Anglais, a passé quinze jours avec moi, & me donnoit la Comédie, quand l'un de mes voisins me venoit; ils n'aiment point notre Parlement; le Chevalier y a un de ses parents que la morgue des sénateurs a perdu; ils ne le croyent pas d'une Noblesse assez ancienne pour figurer parmi eux; il est plein d'esprit & il avoit les plus heureuses dispositions; le chagrin de se voir exposé sans cesse aux misérables railleries de ses Confreres, & principalement de l'un d'entre eux qui est pétri d'orgueil, quoiqu'il soit à l'aumône, quoique ses amis l'habillent & le nourrissent, l'a banni du Palais & l'a confiné dans une de ses Terres, à deux lieues de la mienne; il y est devenu Misanthrope & même Anglomane; c'est en vérité dommage; son pere qui est le plus aimable des hommes, s'est plaint quelquefois devant moi de l'affreuse injustice du Parlement, & il m'en a paru trop vivement affecté pour qu'elle n'abrege pas ses jours.

Mon voisin destinoit aussi son aîné au Parlement, & je crois qu'il s'y fut fait un honneur; mais il n'est que l'arrière petit-fils d'un Ennobli, & il ne peut entrer au Parlement, suivant un Arrêté pris secrétement l'an dernier par cette Cour; il en exclut tous ceux dont la Noblesse ne remonte pas avant la réformation de 1600. Cet Arrêté est d'autant plus ridicule qu'en 1715 les Ennoblis entroient aux Etats de

la Province ; qu'en 1720 les petits-fils d'Ennoblis y avoient voix délibérative, & qu'actuellement, pour avoir le droit d'y voter, il ne faut que prouver cent ans de Nobleſſe & trois partages nobles. Mon voiſin va aux Etats ; il doit même y aller des premiers jours, & ſon fils paroît indigne à Meſſieurs du Parlement de ſiéger parmi eux, comme ſi les Etats ne devoient pas être auſſi épurés qu'une Compagnie de *Robins*. Tout cela fait pitié. Mon jeune Voiſin fût devenu un grand Magiſtrat ; il eſt placé dans la Cavalerie ; mais il eſt d'une trop foible ſanté pour ce métier-là.

Notre Chevalier tire à boulets rouges ſur ce pauvre Parlement comme ſur une Eſcadre d'Alger ; il dit qu'il n'eſt compoſé preſque tout que de petits Sous-Lieutenants d'Infanterie, qui ne s'y ſont nichés que pour ſe mettre à l'abri de la bombe, que pour jouer le rôle de demi-Dieu dans leur Province, & pour faire de grands Mariages ; il dit qu'il eſt affreux de voir ces ex-Militaires, qu'un Capitaine, un Major, mettoient aux arrêts, qui n'auroient pas été admis au Conſeil de Guerre le moins important ; avoir le droit, pour de *l'argent ſeulement*, de juger des Officiers-Généraux, un Maréchal de France même, & de les entendre dire qu'ils ſont les Tuteurs des Rois ; il ne tarit pas ſur ce chapitre.

Vous ne devineriez jamais ce qu'il veut faire de ce Parlement ; il renvoie tous les anciens Sous-Lieutenants à leurs Régiments, & il les recommande à leurs Majors : l'un d'eux qu'il a connu dans la Marine, que le génie tutélaire de la Grande-Bretagne,

craignant qu'il ne devînt un nouveau d'Eſtaing, a, dit-il, déterminé à quitter ſon Corps, lui paroît propre à être Généraliſſime des Capucins, ſi on peut lui faire mieux entendre le latin du Bréviaire qu'il ne connoiſſoit ſa Carte-Marine; à l'exception de quelques-uns qu'il aime, qu'il eſtime, il place les uns dans de riches Chapitres; il forme des autres un Bailliage pour le Canada. Mon voiſin, un Almanach à la main, évoque leurs noms & les baptiſe de nouveau avec le Chevalier: compte fait, dit-il, en éclatant de rire, je ne vois là que douze hommes, y compris le Procureur-Général & les Avocats-Généraux, que j'aime & que j'eſtime, qui ſoient en état d'être Juges; je fais du reſte un Conſeil Supérieur à *Oudan*, à la charge d'appel au Parlement de Paris.

L'humeur eſt un mauvais Conſeiller; il ne raiſonne pas; il tourne tout en ridicule. Ce Parlement mérite bien cependant la peine qu'on s'en occupe ſérieuſement; il tient entre ſes mains l'honneur, la vie & la fortune des Citoyens. Si j'étois Miniſtre, quel remede apporterai-je au mal que le Tiers-Etat, & même la partie la plus ſaine de la Nobleſſe attribue à la Conſtitution qu'il s'eſt donnée. La vénalité des Charges de Judicature eſt ſans doute le plus funeſte, le plus honteux trafic que puiſſe faire un Gouvernement; mais elle exiſte malheureuſement en France. Puiſſe-t-elle être un jour abolie! ce ſera un bienfait qui immortaliſera ſon auteur. La nature deſtine les grandes places aux grands talents, comme la juſtice attribue les honneurs à la vertu, & les récompenſes aux ſervices: le bon ſens veut qu'on faſſe des hom-

mes le meilleur uſage poſſible ; le ſyſtême de la vénalité des charges eſt contraire à ces principes ; ſi elle étoit détruite en France, on verroit naître des Démoſthenes, des Ariſtides, des Platons, des Cicérons ; la noble ambition de parvenir aux premieres places de la Magiſtrature, développeroit tout le germe des vertus, donneroit tout l'eſſor poſſible au génie.

Le Parlement de Bretagne eſt-il compoſé des anciens de la Nation, comme chez les Hébreux ; des Gérontes, comme à Sparte ; d'Aréopagites, comme dans Athenes ; de Sénateurs, comme à Rome ? Hélas non ! à peine peut-on y compter douze Juges éclairés ; je l'ai oui dire à pluſieurs ſçavants Avocats, qui doivent les mieux connoître que perſonne ; la plupart d'entre eux ne connoiſſent ni l'Hiſtoire ni la Littérature, n'ont aucune idée de Droit Civil, de Droit Canon, de Droit Coutumier : pour être reçu Conſeiller au Parlement, on n'exige pas de ſcience ; il ne faut, à la honte des Loix, que paſſer pour Nobles, comme ſi des titres de Nobleſſe, le Contrat de Conſtitution qui transfere la propriété d'un office, des proviſions de Chancellerie, & la robe rouge, avoient la vertu de transformer les ames, de donner le génie d'un Magiſtrat.

Comment donc détruire le deſpotiſme Parlementaire & l'ignorance qui en eſt la cauſe ? Que les auteurs & les partiſans de la création des Bailliages ſoient à jamais l'objet de l'indignation & du mépris publics ! Qu'ils ſont coupables, les perfides Miniſtres qui ont ſurpris la religion du plus juſte des Princes, en lui perſuadant que les Edits de Mai aſſuroient le

bonheur de ſes Peuples ! La forme d'adminiſtration de juſtice qu'ils preſcrivoient eſt la plus vicieuſe, la plus ridicule qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Il faut d'ailleurs, dans chaque Province, une Cour Souveraine, dont l'unique emploi ſoit de juger les procès qui troublent le repos des familles, de purger la ſociété des malfaiteurs, des criminels, de faire obſerver les Loix, qui ont pour objet l'intérêt public. Les Etats particuliers des Provinces doivent avoir ſeuls le droit d'adopter ou de refuſer les impôts, & toutes les Loix burſales; les Parlements l'ont reconnu.

Le Premier Préſident diſoit un jour à l'un de mes amis, que la jeune Magiſtrature ſeroit cauſe tôt ou tard de la deſtruction de ſa Compagnie; que c'étoit bien malgré lui qu'elle recevoit tant de jeunes gens ſans eſprit, ſans talents, ſans connoiſſance; qu'ils auroient été de braves Militaires, & qu'ils ne ſeroient que d'ignorants Magiſtrats. (1) Sa prédiction s'accomplit à la lettre. La plus inſenſée, la plus dangereuſe des paſſions, l'orgueil devroit-il ſouiller le tem-

(1) On voit recevoir, au Parlement de Rennes, des jeunes gens de dix-ſept ans, auxquels on n'a jamais pu apprendre au College à traduire les Fables de Phedre, ſi faciles à expliquer; autant vaudroit-il les faire recevoir au Palais dès qu'ils quittent les bras de leurs nourrices, ou le jour même de leur naiſſance. Dans les métiers les moins importants, on exige un apprentiſſage, un chef-d'œuvre; & dans l'art de juger ſouverainement les hommes, il ne faut aucun noviciat ! Quel abus de l'autorité Parlementaire ! On ne devroit être admis dans une Cour Souveraine qu'après avoir au moins, pendant dix ans, fait avec diſtinction la profeſſion d'Avocat, ou de Juge Royal.

ple de la Juſtice ? C'eſt ce monſtre qui en a ſappé les fondements. Puiſqu'il eſt évident qu'il a changé la conſtitution primitive du Parlement de Bretagne, qui doit être compoſé des trois Ordres de Citoyens, puiſqu'il eſt certain que la plupart des Juges *Nobles* qui y ſiegent ſont trop peu éclairés pour décider du ſort de ſes Juſticiables, il faut donc le régénérer.

L'inamovibilité des Offices, qui dérive du droit ſacré de propriété, eſt devenue une maxime de notre législation, & il faut la reſpecter. Mais les Peuples ne doivent pas être victimes des fatales illuſions qu'a faites à la religion du Prince une Compagnie de Magiſtrats, en recevant dans ſon ſein, par une lâche & coupable complaiſance, une troupe de jeunes gens incapables de remplir les fonctions auſſi importantes qu'épineuſes de Juges, en les préſentant au Chef de la Magiſtrature comme de ſçavants Juriſconſultes ? Pour opérer une ſalutaire régénération de cette Compagnie, ſans donner atteinte à la maxime de l'inamovibilité des Offices, le ſeul moyen que puiſſe employer le Roi, c'eſt d'y placer d'anciens, de ſçavants Juges de différents Tribunaux, les plus anciens, les plus célebres Avocats, des Profeſſeurs en Droit, & de les obliger à une réſidence continue. (1)

(1) Le Public ſe plaint hautement que la plupart des Membres du Parlement de Rennes vivent tranquillement dans leurs terres ſans s'inquiéter de la lenteur du travail du Palais ; qu'à peine ſouvent peut-on y former une Chambre ; que l'une chaume pendant que l'autre travaille ; que pluſieurs Conſeillers paſſent deux, trois ans ſans approcher du Palais ; ils ſont preſque tous en chambres garnies, quand ils viennent à Rennes deux, trois

Lorsque la Coutume de Bretagne est muette sur des points de droit, celle de Paris, qui fait le droit commun, sert de regle; lorsque ses dispositions sont obscures, on les interprete par le langage des coutumes voisines. C'est pourquoi le Roi doit choisir trois Juges ou trois Avocats célebres du Tiers-Etat de Paris, de Normandie, du Maine, de l'Anjou, & du Poitou, pour en faire des Conseillers à son Parlement de Bretagne; il réuniroit à ces quinze Magistrats étrangers, trente Juges ou Avocats célebres du Tiers-Etat de Bretagne, qui composeroient avec les Conseillers d'aujourd'hui, son Parlement, qui leur apprendront les principes de la Législation & de la Jurisprudence, qui inspireront aux Plaideurs la confiance qu'on doit avoir dans des Juges, qui rendront au Sénat de Bretagne son ancienne splendeur.

Le petit nombre de nos Magistrats éclairés adopteront ce moyen de réforme; mais la stupide hauteur de quelques anciens, l'aveugle vanité de la jeunesse (1), s'en indigneront, ils rougiront de

---

mois de l'année: ils sont comme la mort: ils se bouchent le oreilles, & laissent les Plaideurs & les Procureurs crier.

(1) Deux jeunes Conseillers du Parlement de Rennes, lorsque, Chambres assemblées, il arrêta de ne recevoir que des Nobles, dont la Noblesse remonteroit avant la réformation de 1600, observerent que pour être Magistrats il ne falloit que de *l'honneur & des talents*; que la Noblesse d'institution n'étoit pas de l'essence du caractere d'un Magistrat. Ils s'opposerent, de toutes leurs forces, à l'Arrêté. Mais leur langage, qui étoit celui de la raison, fut écouté avec dédain, & l'Arrêté fut pris. Ces deux Magistrats sont pleins de mérite, & deviendront célebres; ils se livrent sans relâche à l'étude.

ſiéger avec des Roturiers, quelque vertueux, quelque ſçavants qu'ils ſoient.

Les Duparc-Poullain, les Chapelier, les Varin, les Chenardais, les Boyleſve, tant d'autres Avocats célebres, & de Juges auſſi ſçavants qu'integres des différents Tribunaux de Bretagne, dépareroient-ils le Temple de la Juſtice? Eh! ils en ſeroient le plus bel ornement. Quels oracles elle rendroit, ſi elle avoit de ſemblables Miniſtres! ce ſeroit un nouvel aréopage. Le ſuccès de cette régénération de notre Cour Souveraine, ſeroit d'autant plus certain, qu'elle eſt conforme à ſa conſtitution primitive, & les Etats de la Province ne balanceront pas à l'adopter. Mais leur approbation n'eſt pas même néceſſaire, puiſque, loin de changer la forme eſſentielle de leur Tribunal ſuprême, on la rétabliroit. Puiſſe-t-elle s'opérer cette ſalutaire, cette indiſpenſable régénération.

Si j'avois comme vous, mon cher Comte, l'honneur d'approcher quelquefois de Sa Majeſté, je me jetterois à ſes pieds; je lui dirois: Acheve, acheve, ô mon Roi, le grand, le glorieux ouvrage du bonheur de ton Peuple. La juſtice, la bienfaiſance rapprochent les Princes de l'Être Suprême, qui ne leur donne des Empires que pour faire la félicité de leurs Sujets. Garde-toi d'écouter le perfide langage de l'envie, de la calomnie, qui te peindront comme ennemis de ta gloire & de ta Nation, les Miniſtres vertueux qui t'environnent & ſur-tout l'Adminiſtrateur de tes Finances que tu as rappellé de la paiſible ſolitude où il méditoit ſur les

grands intérêts de l'humanité. Prête, prête une oreille attentive à la voix de ce nouveau Mentor; c'eſt celle de la Philoſophie, de la vérité, que les Courtiſans ne banniſſent que trop ſouvent de la Cour des Rois; elle t'enſeignera l'art ſublime de régner; elle te rendra ſemblable à Marc-Aurele, à Antonin, à Titus, l'amour & les délices de Rome; tu ſeras à jamais l'idole des Français & le modele des Souverains de l'Univers.

Puiſſe le Ciel détruire le fanatiſme de Nobleſſe, qui regne en Bretagne, qui, je le crains, s'oppoſera à l'union des trois Ordres de Citoyens! Que de graces je lui rends de m'en avoir préſervé, & de n'être pas affilié au Corps de la Nobleſſe de cette Province! Je crois ſur la foi d'*Occonnor*, célebre Hiſtorien Anglais, que ma famille a été l'une des plus illuſtres de l'Irlande, que l'un de mes Auteurs fut Chef d'une petite Nation, qui habitoit le Nord de l'Angleterre, & que le fer des Saxons a ravagée; mais à quoi me ſert cette illuſtration? Je vis dans l'obſcurité. L'homme le plus juſte, le plus utile à ſa Patrie, eſt le plus grand, le plus noble; la vertu fait ſeule le rang. Il ſeroit plus glorieux pour moi de mériter des lettres de Nobleſſe par quelques vertus, par quelques belles actions, par quelques talents, que d'être iſſu de la famille la plus illuſtre! Qu'il me tarde d'aller à Verſailles, jouir encore du délicieux plaiſir de contempler mon Roi, qu'idolâtrent tous les bons Français. Je l'aime plus que ne l'aimera jamais toute la Nobleſſe Bretonne,

Adieu, mon cher Comte, je vous embraſſe bien tendrement.

Au B....., 25 *Février* 1789.

POST-SCRIPTUM.

Je prie vos charmantes Dames d'agréer mes reſpectueux hommages ; j'embraſſe votre Auguſte & votre Sophie ; ce ſont deux petites merveilles, qui reſſembleront un jour à leur papa, à leur maman. Dieu vous préſerve de la *Brienne*, qui m'a aſſiégé pendant quinze jours ; il ſemble que Pandore ait fait cadeau de ſa fatale boîte à M. l'Archevêque de Sens, pour le conſoler de ſa diſgrace, & qu'il y ait choiſi le plus terrible mal pour ſe venger des Bretons, qui l'ont brûlé. Notre Faculté de Médecine a donné à ce *rhume effroyable* le nom de l'Archevêque, pour l'éterniſer dans ſes faſtes d'une maniere digne de lui. Mes travaux de campagne finis, je vole à Verſailles ; j'y ſuis ſans ceſſe en idée.